

# Réunion parents d'élèves de T<sup>ale</sup> – Rentrée 2020

Lundi 21 septembre 2020

# Bienvenue !



# Niveau Terminale

- Bienvenue à tous les parents d'élèves
- Présentation du lycée
- **Dès 18h** : accueil des parents d'élèves par le professeur principal
- Passage de l'équipe de direction, de l'Infirmière scolaire et des professeurs assurant les ES – enseignements de spécialité

## Présentation des équipes de direction, d'intendance et d'éducation

- **Proviseur** : Gérard HEINZ
- **Proviseure adjointe** : Valérie ESCOT
- **Gestionnaire** : Nathalie RICHARD
- **CPE** : Richard NAVETTE

## Présentation de l'équipe médico-sociale

- **Infirmière scolaire** : Frédérique MOUTON
- **Assistante sociale scolaire** : Brigitte PYLEYRE
- **Psychologue Education nationale** : Maryline ROBERT  
(CIO de Montbrison)
- **Référente PAP** : Emilie THOLLOT



# Les enjeux pédagogiques de l'année de Terminale

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

# Les enseignements – mise en œuvre de la réforme du Lycée

- En classe de T<sup>al</sup>e, 7 enseignements communs :
  - Français, Histoire-Géographie, EMC, LV1 et LV2, EPS, *Enseignement scientifique* pour **un total de 15,5 heures par semaine**
- 2 enseignements de spécialité, à hauteur de 6 heures chacun = 12 heures par semaine.
- **TOTAL OBLIGATOIRE : 27,5 heures par semaine**
- Enseignements optionnels possibles :
  - Options humanités et culture : Latin-Grec (1,5h), option théâtre (3h).



# Les enseignements de spécialité

- Vos enfants ont effectué un dernier choix en fin de 1<sup>ère</sup>, ne poursuivant pas l'un des 3 enseignements de spécialité choisis en fin de 2<sup>nde</sup>.
- Ces 2 enseignements de spécialité gardés en Terminale vont faire l'objet de 2 épreuves terminales.
- Le Grand Oral repose aussi sur l'un des 2 enseignements de spécialité.

# LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note finale

**60%**  
de la note finale

## ÉPREUVES FINALES



**10%** de la note finale :  
bulletins scolaires  
de première et de terminale



**30%** de la note finale :  
épreuves communes  
2 séries en première  
1 série en terminale



**1** épreuve anticipée  
en première  
Français écrit et oral

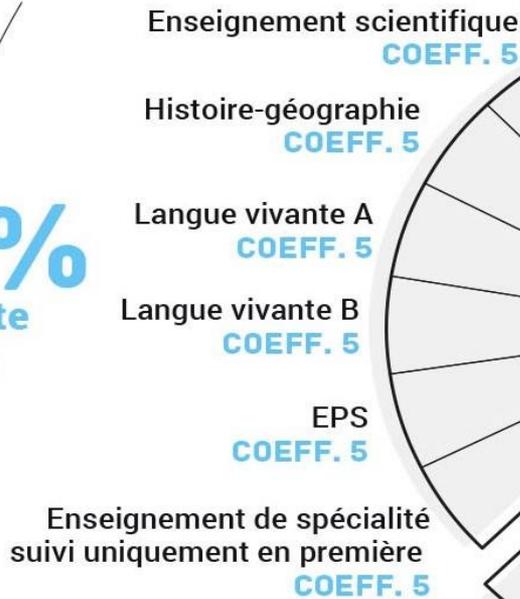


**4** épreuves finales  
en terminale  
Enseignements de spécialité (2)  
Philosophie  
Oral final

# La voie générale

## ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note  
finale



## BULLETINS SCOLAIRES

Bulletins  
scolaires  
de première  
et de terminale  
COEFF. 10

Philosophie  
COEFF. 8

Grand oral  
COEFF. 10

Enseignement  
de spécialité  
COEFF. 16

## ÉPREUVES TERMINALES

**60%**  
de la note  
finale

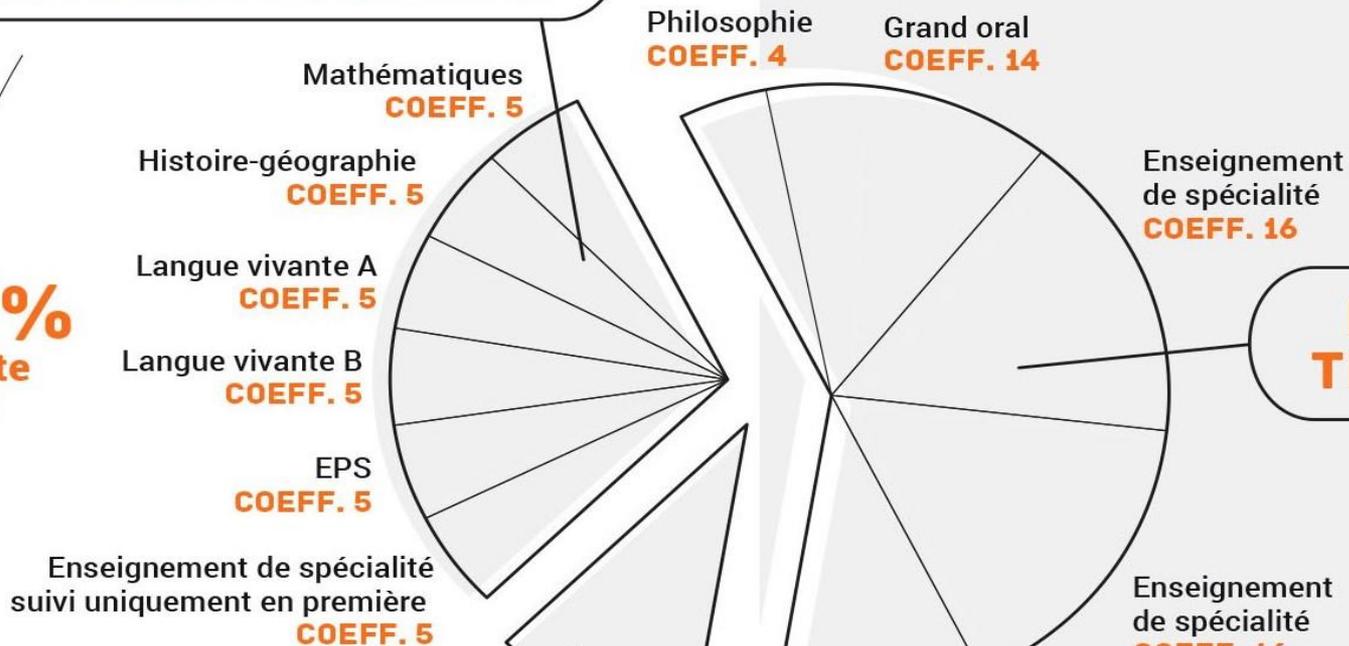
Enseignement  
de spécialité  
COEFF. 16

Français  
(épreuve  
anticipée  
en première)  
COEFF. 10

# La voie technologique

## ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note  
finale



## ÉPREUVES TERMINALES

**60%**  
de la note  
finale

Enseignement  
de spécialité  
COEFF. 16

Enseignement  
de spécialité  
COEFF. 16

## BULLETINS SCOLAIRES

Bulletins  
scolaires  
de première  
et de terminale  
COEFF. 10

Français  
(épreuve  
anticipée  
en première)  
COEFF. 10

# Le calendrier indicatif

- **ÉTAPE 1 - Novembre à janvier : la phase d'information**
- Pas de temps à perdre, c'est le moment de s'informer sur l'orientation post-bac avec [Parcoursup](#). Les futurs bacheliers peuvent notamment aller consulter le site [Orientation.com](#) pour affiner leur projet. Par ailleurs, pendant cette période, tous les lycées français organiseront désormais une **première semaine d'orientation**.
- Le premier conseil de classe, en janvier, est un moment clé : les élèves de Terminale devront transmettre à leurs professeurs leurs projets d'orientation. Ces derniers formuleront alors des recommandations personnalisées.
- En décembre, le **site d'information de Parcoursup** ouvrira pour informer les candidats sur la procédure et sur l'offre de formation disponible.

# Le calendrier indicatif

- **ÉTAPE 2 - janvier à avril : la phase des vœux**
- Les lycéens pourront peaufiner leur projet d'orientation en s'informant lors de la **2<sup>ème</sup> semaine d'orientation** organisée au sein de leur lycée. C'est le moment idéal pour faire le tour des salons et journées portes ouvertes des établissements du supérieur.
- Les inscriptions sur la plateforme Parcoursup ouvriront **en janvier**. Jusqu'en avril 2021, les candidats pourront entrer jusqu'à **10 vœux** sur la plateforme, sans les classer.
- Lors du **conseil de classe**, les professeurs prendront le temps d'examiner les vœux de chaque lycéen et noteront ainsi leurs conseils et avis sur une "**Fiche Avenir**" qu'ils transmettront aux établissements du supérieur listés par l'élève.
- Début avril 2021 sera le **dernier délai pour finaliser son dossier candidat**, avec tous les éléments demandés par les établissements, et surtout confirmer ses vœux.

# Le calendrier indicatif

- **ÉTAPE 3 – de mai à juillet : la phase d'admission**
- Les établissements répondront dès mai 2021 aux vœux des élèves directement sur Parcoursup. Il faudra alors répondre dans les délais indiqués et **confirmer son inscription dans la formation choisie avant fin juillet 2021.**
- Les épreuves écrites du bac auront lieu fin juin 2021 et la procédure Parcoursup sera donc suspendue.  
Et après le bac, place à la **procédure complémentaire** dès fin juin ! Les lycéens n'ayant reçu aucune réponse positive pourront de nouveau choisir parmi les affectations proposées par les commissions rectorales d'accès au supérieur. Cette procédure va permettre à tous les étudiants qui le souhaitent d'obtenir une affectation **avant mi-septembre.**

# Les professeurs principaux de T<sup>ale</sup>

<i>Classe</i>	<i>CPE</i>	<i>PP</i>	<i>Suivi chef d'étab.</i>
<b>TA (STMG)</b>	M. NAVETTE	Mme CHAPPELON / Mme REY	M. HEINZ
<b>TB</b>	M. NAVETTE	M. DAL-COL / Mme GAILLARD	Mme ESCOT
<b>TC</b>	M. NAVETTE	M. TUAILLON / Mme GUYON-MYON	M. HEINZ
<b>TD</b>	M. NAVETTE	Mme BERGER / M. DAUX	Mme ESCOT
<b>TE</b>	M. NAVETTE	M. BARANNE / Mme CAUCHY	M. HEINZ
<b>TF</b>	M. NAVETTE	Mme BOURGEAT / M. BELLON	Mme ESCOT



# **Les contraintes matérielles de la rentrée 2020**

# Les contraintes matérielles

## ■ Les transports scolaires

- *Concertations avec la Région, le SYTRAL, le département de la Loire et les chefs d'établissement de Chazelles et de St-Symphorien dès octobre 2019 pour ajuster les horaires.*
- *Horaires ajustés le matin et le mercredi midi.*

# Restauration scolaire

- **Mise en place d'un nouveau système d'accès à la demi-pension.**
  - *Suppression du système des forfaits*
  - *Paiement des repas au tickets avec facilités pour réserver / déréserver un repas*
- **Protocole de prise en charge des repas pour les élèves allergiques : dispositif reconduit cette année. Merci de signaler votre volonté d'en bénéficier auprès de Mme MOUTON, Infirmière, et de Mme RICHARD, Gestionnaire**

# Carte Pass'Région

- Carte indispensable cette année pour :
  - *Entrer et sortir du lycée*
  - *Attester de son identité auprès des adultes*
  - *Accéder au restaurant scolaire*
- Les élèves qui ne l'ont pas encore fait :
  - *Carte à demander sur le site de la Région :*
  - <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>
  - *Carte ensuite validée par nos soins. Référent carte au lycée : M. NAVETTE (CPE)*



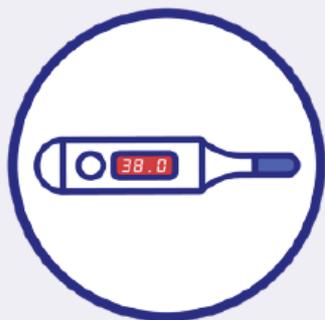
# L'espace numérique de travail

- ENT Lycée des Horizons :



- <https://horizons.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-lycee/>
- Vous y trouverez un fil d'actualité régulier, et un accès à **PRONOTE**, pour suivre les résultats et l'assiduité de votre enfant.
- Depuis la rentrée 2018, il n'y a quasiment plus aucune diffusion d'informations par papier, l'ENT est le canal de communication prioritaire.

# Les recommandations sanitaires



## Avant de quitter la maison

En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.



## À l'arrivée à l'école

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible.

Les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans les écoles :

- avec un masque ;
- après désinfection des mains.

# Les recommandations sanitaires



## Tout au long de la journée

### Port du masque



- **Pour les écoliers**, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre chaque table.
- **Pour tous les collégiens et lycéens**, le port du masque est obligatoire.

### Hygiène des mains



- Les élèves se lavent les mains, a minima :
- à l'arrivée dans l'établissement ;
  - avant chaque repas ;
  - après être allé aux toilettes ;
  - le soir, avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison.

# Les recommandations sanitaires



## Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.

- En cas de symptômes avérés, nous vous appellerons pour venir chercher votre enfant.
- Un test devra être effectué. Si le test est positif, éviction de 7 jours à compter du jour du test. Si le test est négatif, il faudra produire une attestation sur l'honneur comme quoi le test était négatif.



# **La participation des parents aux différentes instances du lycée**

## Les différentes instances du lycée

- **Le conseil d'administration** intervient dans l'organisation matérielle et pédagogique du lycée. Il approuve les projets pédagogiques, les voyages et sorties scolaires, le budget, le compte financier, le projet d'établissement, le contrat d'objectifs. ***Les parents occupent 5 sièges sur un total de 30.***
- **Le conseil de discipline** est réuni lorsqu'un élève a commis une infraction suffisamment grave au règlement intérieur. Il peut prononcer une exclusion définitive de l'établissement. ***Les parents occupent 2 sièges sur un total de 14.***
- **La commission permanente** prépare les travaux du conseil d'administration.
- **Le conseil de classe** se réunit à chaque trimestre et étudie l'évolution des résultats des élèves. Les parents y siègent statutairement.



## Les élections au Conseil d'Administration

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront :

**vendredi 9 octobre 2020**

**entre 8h et 12h**

*Les parents pourront voter aussi par  
correspondance*

*entre le 5 et le 9 octobre.*

# Si vous souhaitez participer au fonctionnement de la FCPE

- Liste FCPE : **Madame Sylvie GIGANT**, parent d'élève du lycée des Horizons et présidente de la section locale de la FCPE de Chazelles-sur-Lyon peut être contacté : [horizonfcpe@gmail.com](mailto:horizonfcpe@gmail.com)
- Les parents qui souhaitent être candidats et constituer une liste en informent M. HEINZ, proviseur, **au plus tard le vendredi 27 septembre.**
- Des réunions de concertation sont organisées régulièrement tout au long de l'année entre le bureau de la FCPE et l'équipe de direction du Collège Jacques Brel et du Lycée des Horizons.

# Accueil par les PP et les équipes pédagogiques dans les salles suivantes :

Classe	Salle
TA (STMG)	106
TB	101
TC	102
TD	104
TE	110
TF	108

**Merci de votre attention  
et  
bonne soirée à toutes et tous !**